



## Aide Complémentaire à l'ANAH

Contribuer à l'offre locative privée à caractère social et encourager des propriétaires privés à réhabiliter leur logements en vue de les louer à des personnes défavorisées ou modestes à des loyers conventionnés.

Propriétaire bailleur

## Vos contacts privilégiés

**Ils vous informent**

**Ils vous accompagnent**

ECM RENOVBAT  
ADELES  
KAZ CONSEIL RENOV  
CMAPI



### Type de travaux

Travaux de réhabilitation de logements dégradés ou en situation d'habitat indigne.  
Travaux d'accessibilité ou d'adaptation de l'immeuble et du logement aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie,  
Travaux d'économie d'énergie.



### Montant de l'aide

La subvention CTM est plafonnée à 6 000 €



### En complément

La demande est introduite par le propriétaire-bailleur après décision favorable de l'ANAH dans la limite de 10 logements par opération.

## Pièces justificatives

## Liens utiles